ENVIRONMENT
INFORMATION-
ENVIRONNEMENT

WINTER 1992

Environment
Environnement
Ontario

NEWS BACKGROUNDER

WASTE CRISIS IN THE GREATER TORONTO AREA

• The Greater Toronto Area (GTA) consists of five regional municipalities - Halton, Peel, York, Durham and Metropolitan Toronto - and 31 local municipalities.

• The GTA covers about 6,250 square kilometres, has a population of about four million people and an estimated 1.4 million households. About 2.4 million people work in the area.

• The GTA accounts for:
- 44 per cent of Ontario's population;
- 40 per cent of Ontario's households;
- less than one per cent of Ontario's land area.

• By 2021, the population of the GTA is expected to be about six million people. Urban land uses are expected to increase by more than 25 per cent in the area.

WASTE GENERATED IN THE GREATER TORONTO AREA

• Every year, industries and residents in the GTA produce about 4.3 million tonnes of garbage. Residential waste accounts for about 35 to 40 per cent of the total and industrial, commercial and institutional waste for the remaining 60 to 65 per cent.

• In 1989, the amounts produced by the individual regions were estimated to be:

-Metropolitan Toronto: 58 per cent or 2.5 million tonnes
-Peel Region: 17 per cent or 0.7 million tonnes
-York Region: 12 per cent or 0.5 million tonnes
-Durham Region: 8 per cent or 0.4 million tonnes
-Halton Region: 5 per cent or 0.2 million tonnes

WASTE DIVERTED FROM DISPOSAL IN THE GREATER TORONTO AREA

• In 1990, Peel Region diverted about 21 per cent or 171,973 tonnes of its waste from landfill sites, Metro Toronto diverted about 13 per cent or 312,127 tonnes of its waste from landfill sites, Durham Region diverted about 16 per cent or 56,925 tonnes of its waste from landfill sites and York Region diverted about 5.5 per cent or 25,000 tonnes of its waste from landfill sites. Waste diversion figures are not yet available for Halton Region.

LANDFILL SITES REACHING CAPACITY

• There are three, large and publicly-owned landfill sites and eight, small, publicly and privately-owned landfill sites open in the GTA today. The three large ones are Britannia Road in Peel Region, Keele Valley in York Region and Brock West in Durham Region.

• The Britannia Road landfill site is located on Britannia Road, west of Highway 10. Peel Region owns and operates the landfill site which opened in 1980 to serve the region. The landfill site has a capacity of about seven million tonnes. In 1991, the landfill site received about 475,000 tonnes of waste. The site is capable of taking another 225,000 tonnes of waste before it is expected to reach its capacity in May or June of this year.

• The Keele Valley landfill site is located in Vaughan, 1.5 kilometres north-east of Maple, off Keele Street. The site is owned and operated by Metropolitan Toronto and accepts waste from Metro Toronto and York Region. The landfill site, which opened in November 1983, has a capacity of about 25 million

tonnes. In 1990, the landfill site received about 2.7 million tonnes of waste. In 1991, Keele Valley received about 1.7 million tonnes of waste. The site has a remaining capacity of between 7.9 million tonnes and 13.4 million tonnes. The site is expected to reach its capacity sometime between 1996 and 1999.

• The Brock West landfill site is located on Brock Road, north of Hwy 2 in Pickering. Like the Keele Valley landfill site, the Brock West site is owned and operated by Metropolitan Toronto. The site takes waste primarily from Durham Region. The site which opened in June 1975 has a capacity of more than 12 million tonnes. Currently, it takes about 550,000 tonnes of waste a year and has room for between 1.2 and 2.6 million tonnes of waste. The Brock West site is expected to fill up sometime between 1994 and 1996.

• The landfill site in Halton Region reached its capacity in December 1988. The region has chosen another landfill site which has been approved under the Environmental Assessment Act. The site is in Milton and scheduled to open in late 1992. The municipality has been shipping its waste to a landfill operated by Niagara Waste Systems in St. Catharines and an energy-from-waste plant run by Occidental Chemical Ltd. in New York since 1988.

RESPONSE TO THE PROBLEM

• In 1989, the previous provincial government set up the Solid Waste Interim Steering Committee (SWISC) to deal with the problem of finding landfill sites for the GTA's waste. The committee had two objectives. The first was to develop a long-term waste management system that would be in place by 1996. The second was to identify short-term sites which would cover the shortfall in waste disposal capacity between 1992 and 1996. All committee decisions had to be approved by the councils of the five regions in the GTA.

• In November 1990, the Minister announced the creation of public sector authority which was later incorporated under the Business Corporations Act as the Interim Waste Authority Ltd. The authority's job is to establish three, long-term landfill sites in the GTA. One is to be located in Peel Region, one in Durham Region and one in either York Region or Metropolitan Toronto. The landfill sites are expected to open in late 1997. In addition, the Minister suspended the exemptions from the Environmental Assessment Act which had been granted to the proposed interim landfill sites in Whitevale and Brampton. She also stated that in the future all new landfills on undeveloped sites would be subject to the *Environmental Assessment Act.*

• In early April 1991, the Minister made two announcements which directly affected the search for a solution to the looming waste crisis in the GTA. The Minister said that the search for long-term waste disposal sites would be confined to the GTA. She also banned all future municipal solid waste incinerators in Ontario.

• In June 1991, the Minister announced a three-part strategy to resolve the waste crisis in the GTA. During the summer, the government began to put the strategy into action.

-To accelerate waste reduction plans in the GTA, the Waste Reduction Office began to work with the five regional municipalities and a number of stakeholder groups on a GTA-wide waste reduction plan. The inter-regional plan will include private and public sector initiatives. The group also started to discuss funding for 3Rs capital expenditures.

-The Interim Waste Authority started the search for the three, long-term landfill sites with an extensive public consultation program on the criteria to used for identifying them.

-To deal with the impending gap between expecting closing dates for the Britannia Road (late 1992) and Brock West landfill sites and the day when the three new, long-term landfill sites open in late 1997, the Minister directed Metropolitan Toronto and Peel Region to extend the lives of the Britannia Road and Keele Valley landfill sites. Durham Region was directed to build one or more transfer stations for its waste, which when the Brock West site closes will be taken to the Keele Valley landfill site. The Minister's orders fell under the emergency powers granted to the Minister of the Environment under Section 29 of the *Environmental Protection Act.*

• In October 1991, the Minister introduced Bill 143, *The Waste Management Act, 1991* for first reading. The draft act has two main thrusts: (1) Province-wide and (2) Greater Toronto Area-specific.

• The GTA-specific provisions of Bill 143 include:

-Powers to the Interim Waste Authority to establish three, long-term, landfill sites within the GTA;
-A description of the parameters for the selection of the three landfill sites including the areas of search and environmental assessment;
-Implementation of the Minister's Reports which direct Peel Region and Metropolitan Toronto to extend the life of the Britannia Road landfill site and the Keele Valley landfill site.

• The province-wide provisions of Bill 143 involve amendments to the *Environmental Protection Act*, including enabling powers to make 3Rs regulations and to approve 3Rs facilities by a more efficient process.

For further information, contact the Public Information Centre, Ministry of the Environment, 135 St. Clair Ave. W., Toronto M4V 1P5.

Or telephone:
Outside of Toronto 1-800-565-4923
In Toronto (416) 323-4321

PIBS# 1252
01/92

PRINTED ON
RECYCLED PAPER
IMPRIMÉ SUR
DU PAPIER RECYCLÉ

ENVIRONMENT
INFORMATION
ENVIRONNEMENT

HIVER 1992

Environment Canada
Environnement

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX LA CRISE DES DÉCHETS DE LA RÉGION DU GRAND TORONTO

• La région du grand Toronto regroupe cinq municipalités régionales -- Halton, Peel, York, Durham et la communauté urbaine de Toronto -- ainsi que 31 municipalités locales.

• Elle englobe un territoire d'environ 6 250 kilomètres carrés, quatre millions d'habitants et 1,4 million de ménages. Environ 2,4 millions de personnes travaillent dans la région.

• La région du grand Toronto représente :

- 44 p. 100 de la population de la province;
- 40 p. 100 des ménages de la province;
- moins d'un centième de la superficie de la province.

• D'ici l'an 2021, on prévoit que la population de la région du grand Toronto passera à six millions d'habitants et que la proportion du territoire affectée à l'aménagement urbain augmentera de 25 p. 100.

LES DÉCHETS PRODUITS DANS LA RÉGION DU GRAND TORONTO

• Chaque année, environ 4,3 millions de tonnes de déchets résidentiels et industriels sont produites dans la région. Les déchets d'origine résidentielle comptent pour 35 à 40 p. 100 de cette quantité, tandis que ceux des secteurs industriel, commercial et institutionnel comptent pour 60 à 65 p. 100.

• Voici une estimation des quantités relatives de déchets produits en 1989 dans chacune des régions :

- Communauté urbaine de Toronto : 58 p. 100 ou 2,5 millions de tonnes
- Région de Peel : 17 p. 100 ou 0,7 million de tonnes
- Région de York : 12 p. 100 ou 0,5 million de tonnes
- Région de Durham : 8 p. 100 ou 0,4 million de tonnes
- Région de Halton : 5 p. 100 ou 0,2 million de tonnes

RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS DESTINÉS À L'ENFOUISSEMENT DANS LA RÉGION DU GRAND TORONTO

• En 1990, la région de Peel a réacheminé environ 21 p. 100, soit 171 973 tonnes, des déchets normalement destinés à l'enfouissement; la communauté urbaine de Toronto en a réacheminé environ 13 p. 100 ou 312 127 tonnes; la région de Durham, environ 16 p. 100 ou 56 925 tonnes; et la région de York, environ 5,5 p. 100 ou 25 000 tonnes. La quantité de déchets réacheminés dans la région de Halton n'est pas encore connue.

LA PÉNURIE D'ESPACE D'ENFOUISSEMENT

• La région du grand Toronto compte à l'heure actuelle trois gros lieux d'enfouissement de propriété publique et huit petits lieux d'enfouissement de propriété publique et privée. Les trois gros lieux d'enfouissement sont ceux de Britannia Road dans la région de Peel, de Keele Valley dans la région de York et de Brock West dans la région de Durham.

• Le lieu d'enfouissement de Britannia Road est situé à l'ouest de l'autoroute 10. Il est la propriété de la région de Peel, qui en fait l'exploitation depuis 1980. La capacité de ce lieu d'enfouissement est d'environ sept millions de tonnes. En 1991, on y a enfoui environ 475 000 tonnes de déchets. Ce lieu pourrait recevoir encore 225 000 tonnes de déchets; on estime qu'il sera rempli à capacité dès le mois de mai ou de juin cette année.

• Le lieu d'enfouissement de Keele Valley est situé à Vaughan, à 1,5 km au nord-est de Maple, dans la rue Keele. Il est la propriété de la communauté urbaine de Toronto, qui en fait l'exploitation, et dessert la communauté urbaine de Toronto et la région de York. Ce lieu d'enfouissement est exploité depuis novembre 1983 et a une capacité d'environ 25 millions de tonnes. En 1990, on y a enfoui environ 2,7 millions de tonnes de déchets et, en 1991, environ 1,7 millions de tonnes. Ce lieu a encore suffisamment d'espace pour 7,9 à 13,4 millions de tonnes de déchets; on prévoit qu'il sera rempli à capacité entre 1996 et 1999.

• Le lieu d'enfouissement de Brock West est situé sur le chemin Brock au nord de l'autoroute 2 à Pickering. C'est également la communauté urbaine de Toronto qui en est le propriétaire et l'exploitant. Il dessert principalement la région de Durham. Il est exploité depuis juin 1975 et a une capacité de plus de 12 millions de tonnes de déchets. À l'heure actuelle, on y enfouit environ 550 000 tonnes de déchets chaque année et il y a encore suffisamment d'espace pour 1,2 à 2,6 millions de tonnes de déchets. Le lieu d'enfouissement de Brock West sera rempli à capacité entre 1994 et 1996.

• Le lieu d'enfouissement de la région de Halton est rempli à capacité depuis décembre 1988. La municipalité a trouvé un nouveau lieu d'enfouissement à Milton et a obtenu l'autorisation, aux termes de la *Loi sur les évaluations environnementales,* de commencer à l'exploiter vers la fin de l'année courante. Depuis la fermeture de l'ancien lieu d'enfouissement en 1988, les déchets de la région de Halton sont expédiés à un lieu d'enfouissement de St. Catharines, exploité par Niagara Waste Systems, et à une usine de transformation des déchets en énergie exploitée par Occidental Chemical Ltd. dans l'état de New York.

SOLUTIONS PROPOSÉES

• En 1989, l'administration de M. Peterson formait le comité directeur intérimaire des déchets solides chargé de trouver des lieux d'enfouissement pour les déchets de la région du grand Toronto. Le comité avait deux objectifs : élaborer un système de gestion des déchets à long terme qui serait mis en oeuvre en 1996 et trouver des lieux d'enfouissement temporaires pour remédier à la pénurie d'espace d'enfouissement prévue entre 1992 et 1996. Toutes les décisions du comité devaient être approuvées par les conseils municipaux des cinq régions du grand Toronto.

• En novembre 1990, la ministre de l'Environnement annonçait la création d'un organisme public, qui devait par la suite être incorporé, aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions,* sous le nom d'Office provisoire de sélection des lieux d'élimination des déchets. Le mandat de l'Office est de trouver trois lieux d'enfouissement à long terme dans la région du grand Toronto : un dans la région de Peel, un dans la région de Durham et l'autre dans la région de York ou dans la communauté urbaine de Toronto. L'ouverture de ces lieux d'enfouissement est prévue pour la fin de 1997.

De plus, la ministre a éliminé les exemptions des exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales* qui avaient été accordées aux lieux d'enfouissement provisoires de Whitevale et de Brampton. Elle a aussi déclaré que les nouveaux lieux d'enfouissement seraient désormais sujets à toutes les dispositions de la Loi.

• Au début du mois d'avril 1991, la ministre a annoncé deux décisions qui ont eu un impact direct sur la recherche d'une solution à la crise des déchets de la région du grand Toronto : elle a déclaré que la recherche de nouveaux lieux d'enfouissement à long terme serait limitée à la région du grand Toronto et a interdit de construire de nouveaux incinérateurs en Ontario.

• En juin 1991, la ministre a annoncé une stratégie en trois volets pour résoudre la crise des déchets de la région du grand Toronto, stratégie que le gouvernement a commencé à mettre en oeuvre au cours de l'été.

-Afin d'accélérer les efforts de réduction des déchets entrepris dans la région du grand Toronto, le Bureau de gestion de la réduction des déchets a fait appel aux cinq municipalités régionales et à de nombreux groupes d'intérêts pour jeter les bases d'un plan de réduction des déchets d'envergure régionale, qui comprendra des projets privés et publics. Le groupe a aussi commencé à discuter du financement des dépenses en immobilisations associées aux activités d'application des 3 « R ».

-L'Office provisoire de sélection des lieux d'élimination des déchets a commencé sa recherche de trois lieux d'enfouissement à long terme par un vaste programme de consultation du public portant sur les critères de sélection de ces lieux d'enfouissement.

-Pour remédier à la pénurie d'espace d'enfouissement prévue entre la fermeture du lieu d'enfouissement de Britannia Road (fin de 1992) et de celui de Brock West, et l'ouverture des trois nouveaux lieux d'enfouissement (vers la fin de 1997), la ministre a ordonné à la communauté urbaine de Toronto et à la région de York de prolonger la vie utile des sites d'enfouissement de Britannia Road et de Keele Valley. Elle a en outre ordonné à la région de Durham de construire une ou plusieurs stations de transfert pour ses déchets, lesquels seront expédiés au lieu d'enfouissement de Keele Valley quand celui de Brock West fermera. De tels pouvoirs extraordinaires sont conférés à la ministre en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la protection de l'environnement.*

• En octobre 1991, la ministre a déposé en première lecture le projet de loi 143, *Loi de 1991 sur la gestion des déchets*, qui comporte des dispositions de portée provinciale et d'autres visant la région du grand Toronto.

• Les dispositions du projet de loi 143 ayant trait à la région du grand Toronto :

-confèrent à l'Office provisoire de sélection des lieux d'élimination des déchets le pouvoir de trouver trois lieux d'enfouissement à long terme dans les limites de la région du grand Toronto;

-donnent la description des paramètres de sélection des trois lieux d'enfouissement, y compris les aires de recherche et l'évaluation environnementale;

-permettent la mise à exécution des rapports de la ministre, qui obligent la région de Peel et la communauté urbaine de Toronto à prolonger la vie utile du lieu d'enfouissement de Britannia Road et de celui de Keele Valley.

• Les dispositions de portée provinciale du projet de loi 143 ont trait à la modification de la *Loi sur la protection de l'environnement.* Elles donnent entre autres le pouvoir de promulguer des règlements sur les 3 « R » et d'accélérer le processus d'approbation des installations d'application des 3 « R ».

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au:

Ministère de l'Environnement
Centre d'information
135, avenue St. Clair ouest
Toronto Ontario
M4V 1P5
(416) 323-4321

Numéro sans frais d'interurbain: 1-800-565-4923

PIBS # 1252
02/92

PRINTED ON
RECYCLED PAPER
IMPRIMÉ SUR
DU PAPIER RECYCLÉ